

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 19 juin 2015

### Conciliation entre les activités nautiques et la protection des rives du Léman

Ce jeudi 18 juin, un colloque organisé par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a réuni les acteurs concernés par les questions de conciliation entre les activités nautiques de loisirs et la protection de l'environnement sur les rives du Léman. À l'issue de ce colloque, où les parties prenantes ont été invitées à exprimer leurs points de vue, la CIPEL réaffirme sa volonté de voir émerger une stratégie internationale d'aménagement et de gestion de ces activités, dans le respect des milieux naturels.

#### Un colloque pour point de départ

Ce 18 juin, près de 150 acteurs concernés par les activités nautiques ou la préservation des rives du Léman (élus, associations d'usagers, associations de protection de l'environnement, administrations, gestionnaires de ports, etc.) ont été réunis, afin de partager leurs divers points de vue.

#### La volonté de voir se concrétiser une vision globale pour l'ensemble du Léman

Lors de ce colloque, la CIPEL a souhaité entendre tous les acteurs concernés afin d'avoir une base de réflexion pour la construction d'une vision globale. Pour avancer dans ce processus, trois axes de travail ont été dégagés pour la suite :

- favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement ;
- organiser ces activités et infrastructures dans l'espace et le temps ;
- identifier une instance collective qui puisse coordonner cette stratégie internationale.

La CIPEL réaffirme donc sa volonté de voir émerger une vision commune à l'échelle du Léman pour le développement des activités nautiques de loisirs dans le respect de l'environnement sur les rives du Léman. Pour réaliser cet objectif, la CIPEL proposera à la Suisse et à la France de réfléchir à ces pistes de travail.

#### Documentation

Afin d'avoir une base commune de connaissance de la situation actuelle, la CIPEL propose un état des lieux présentant l'état des milieux naturels sur les rives du Léman, les activités de loisirs qui y sont pratiquées, ainsi que leur gestion actuelle par chacune des autorités riveraines.

Ce document est à votre disposition en ligne sur : [www.cipel.org/colloque](http://www.cipel.org/colloque).

#### Contact

Audrey Klein, Secrétaire générale de la CIPEL, ou Stéphanie Mercier, chargée de communication  
Tél. : 022 363 46 69 (de la France : 00 41 22 363 46 69) - Courriel : [cipel@cipel.org](mailto:cipel@cipel.org)

Commission internationale  
pour la protection des eaux du Léman

ACW - Changins - Bâtiment DC  
Route de Duillier 50 - Case postale 1080 - CH - 1260 Nyon 1  
Tél. : +41 (0)22 363 46 69 - Fax : + 41 (0)22 363 46 70  
[www.cipel.org](http://www.cipel.org)